

## AVIS 98/01 RELATIF A L'INFRASTRUCTURE DE LA LIGNE 163

Le Comité consultatif des usagers auprès de la SNCB émet l'avis suivant

A titre conservatoire,

- l'infrastructure de la section Libramont-Bastogne Nord ne peut en aucun cas être démantelée,
- l'assiette de la section Bastogne Nord - Gouvy ne peut recevoir aucune autre destination.

Approuvé à l'unanimité en séance plénière le 21 avril 1998.